

Paris, le 10 octobre 2023

Communiqué de presse

Stratégie Nationale de Santé 2023-2033 : l'UNPS diffuse 35 propositions

Compte-tenu de l'influence de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) sur la définition de la politique de santé à venir et sur le cadrage des domaines d'actions prioritaires, l'UNPS, qui représente près de 500 000 professionnels de santé libéraux, entend devenir l'un des interlocuteurs privilégiés des autorités pour l'élaboration de ce texte.

L'UNPS formule ainsi 35 propositions regroupées dans 9 orientations, [détaillées et librement accessibles sur le site de l'UNPS](#).

Ces orientations reprennent le programme déjà affiché par [le Bureau nouvellement élu de l'UNPS](#) : réforme du système conventionnel, redéfinition des contours des métiers, reconnaissance des ESCAP, renforcement du rôle des professionnels dans la prévention, revalorisation des actes à domicile, renforcement de la santé et de la sécurité des professionnels de santé, développement du numérique en santé et décarbonation des lieux d'exercice.

Si certains de ces objectifs, comme la refonte de l'ACIP, figurent déjà dans le [calendrier de travail convenu entre l'Assurance maladie et l'UNPS](#), d'autres chantiers doivent encore être ouverts.

A ce titre, l'UNPS propose d'ores et déjà un amendement au PLFSS 2024 visant à optimiser et faciliter les relations entre la CNAM et les organisations syndicales représentatives. Cet amendement propose notamment de réviser le séquençage des négociations afin d'inscrire ces dernières dans la trajectoire pluriannuelle de l'Ondam tout en laissant le temps nécessaire à la CNAM pour déployer les mesures conventionnelles et aux professionnels pour se les approprier.

Pour l'UNPS, la réforme du système conventionnel s'articule également avec la suppression des stabilisateurs économiques, incompris des professionnels de terrain. En effet, comment expliquer qu'une mesure visant à compenser l'inflation de 2023 ne s'appliquera que 6 mois après, donc en 2024 ?



Comme à l'accoutumée, l'UNPS se tient à la disposition des services du Ministère de la Santé et, pour les points relevant du dialogue conventionnel, de l'Assurance Maladie, pour retravailler et mettre en œuvre rapidement ces 35 propositions.

Contacts presse :

- Sébastien GUÉRARD, Président – 06 03 85 96 28
- Mathilde GUEST, Directrice générale – 01 44 38 80 94